



MRC de
L'Islet

Plan de gestion des matières résiduelles

**Rapport de la commission sur les
consultations publiques du
27 janvier et du 3 février 2016**



Table des matières

1.	Mise en contexte	4
2.	Commission de consultation publique	5
2.1	Membres de la commission	5
2.2	Rôle de la commission	6
3.	Consultations publiques	7
3.2	Assemblée publique à L'Islet	12
3.2.1	Déroulement de l'assemblée.....	12
3.2.2	Ordre du jour et compte rendu de la réunion du 27 janvier 2016.....	13
3.3	Assemblée publique à Sainte-Perpétue	18
3.3.1	Déroulement de l'assemblée.....	18
3.3.2	Ordre du jour et compte rendu de la réunion du 3 février 2016	19
4.	Document reçu	25
5.	Constats et avis des commissaires	27
Annexe 1 –	Résolution d'adoption du projet de PGMR (numéro 7559-10-15).....	29
Annexe 2 –	Liste des présences.....	31
Annexe 2 –	Liste des présences.....	32

1. Mise en contexte

Le conseil de la MRC de L'Islet a adopté, le 14 octobre 2014, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la résolution numéro 7343-10-14 afin d'amorcer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Pour la réalisation de ce nouveau plan, la MRC a effectué des recherches, travaux et compilations afin d'établir un portrait complet et représentatif de la planification et de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de L'Islet. Ces démarches visaient à documenter le projet de PGMR pour ainsi faire ressortir les objectifs et actions à prendre pour améliorer le bilan du territoire.

Le 13 octobre 2015, le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) fut adopté et une commission de consultation publique a été mise sur pied afin de le soumettre et de le présenter au public. Le rôle des commissaires est d'écouter les préoccupations et propositions du public et de les transmettre par un avis au conseil des maires. Le rapport sera remis et présenté le 14 mars 2016 au conseil de la MRC de L'Islet. Une copie de la résolution 7559-10-15 du 13 octobre 2015 se trouve en annexe 1.

Dans le cadre de cette période de consultation, toutes les personnes intéressées de près ou de loin à ce projet de PGMR ont été invitées à deux séances de consultation publique. Ces consultations ont eu lieu le 27 janvier et le 3 février 2016.

Ce rapport est le reflet des travaux de la commission et de ses recommandations dans le cadre des consultations publiques.

2. Commission de consultation publique

L'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) édicte les dispositions pour la création de la commission de consultation publique.

La commission doit être formée d'au plus dix (10) membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

La commission doit, dans le délai que fixe la résolution mentionnée à l'article 53.12, tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté; dans le cas où le territoire d'application du plan projeté comprend celui de plusieurs municipalités locales, les deux assemblées doivent se tenir dans le territoire de deux d'entre elles. La commission détermine la date, l'heure et le lieu de chaque assemblée.

2.1 Membres de la commission

La nomination des commissaires ainsi que des coprésident(e)s s'est déroulée en fonction des paramètres prévus à l'article 53.13 de la LQE.

La commission de consultation publique était constituée de six (6) membres, dont quatre (4) issus des milieux désignés selon l'article 53.13 de la LQE et deux (2) du milieu municipal.

TABLEAU 1
LISTE DES COMMISSAIRES

NOM	REPRÉSENTATION	FONCTION
Mme Céline Avoine	Milieu municipal	Maire de Sainte-Perpétue
M. Luc Caron	Milieu municipal	Maire de Saint-Cyrille
M. Normand Caron	Milieu des affaires	Administrateur, Caisse du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres
Mme Chantale Dubé	Milieu syndical	
M. Guy Drouin	Milieu sociocommunautaire	CDC Ici Montmagny-L'Islet
Mme Lucy Lacasse	Groupes environnementaux	Administratrice, Terra Terre solutions écologiques

La commission était appuyée par les personnes-ressources suivantes :

- M. Patrick Hamelin, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de L'Islet
- M. Jessy Miller, inspecteur en bâtiment, en environnement et matières résiduelles, MRC de L'Islet
- M. Ian Chartrand, directeur général, Co-Éco

2.2 Rôle de la commission

Les membres de la commission ont pour mandat, en vertu de l'article 53.15 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de :

- Diriger les assemblées publiques;
- S'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer;
- Voir à ce que les gens qui posent des questions soient répondus et aient reçu les explications adéquates;
- Prendre des notes de tout commentaire, préoccupation et avis recueillis au cours des assemblées publiques;
- Prendre le temps de rediscuter des commentaires recueillis et rédiger un rapport sur les assemblées;
- Transmettre le rapport des assemblées publiques au conseil de la MRC qui devra l'acheminer au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le rendre public.

3. Consultations publiques

Deux assemblées publiques ont eu lieu sur le territoire de la MRC de L'Islet, l'une dans la municipalité de L'Islet et l'autre dans la municipalité de Sainte-Perpétue afin de couvrir du nord au sud le territoire. Elles ont été tenues respectivement le 27 janvier et le 3 février 2016.

Au préalable, un avis public accompagné du sommaire du projet de PGMR ont été publiés le 8 décembre 2015 dans le journal L'Oie Blanche couvrant le territoire de la MRC de Montmagny et de la MRC de L'Islet.

Deux semaines avant la date de la première assemblée de consultation, un autre avis fut publié à nouveau dans le journal L'Oie Blanche afin de rappeler aux gens l'évènement.

Le PGMR a été disponible en version papier dans chacune des 14 municipalités ainsi qu'au bureau de la MRC de L'Islet, et ce, à partir du 8 décembre 2015. Il a été disponible en version numérique sur le site internet de la MRC depuis la même date et pour toute la période de consultation.

Les avis ainsi que le sommaire du projet de PGMR publié le 8 décembre 2015 sont présentés dans les 4 prochaines pages.



MRC de
L'Islet

INVITATION - CONSULTATIONS PUBLIQUES

La MRC de L'Islet tiendra deux assemblées de consultation publique sur le Projet de **Plan de gestion des matières résiduelles**, adopté le 13 octobre 2015 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

1^{re} assemblée Le 27 janvier 2016 à 19 h 00
79, rue Monseigneur-Bernier
L'Islet (secteur Saint-Eugène) (Salle municipale de Saint-Eugène)

2^e assemblée Le 3 février 2016 à 19 h 00
11, rue du Couvent
Sainte-Perpétue (Salle du Centenaire)

Une commission constituée par la MRC de L'Islet présentera le contenu du Projet de **Plan de gestion des matières résiduelles** et entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur le sujet.

Les groupes ou les individus qui le désirent doivent déposer une demande d'audition à la MRC de L'Islet (voir les coordonnées ci-dessous), au plus tard le 15 janvier 2016, en précisant à quelle séance.

Les groupes ou les individus qui le désirent peuvent déposer des mémoires ou commentaires, jusqu'au 15 janvier 2016, au bureau de la MRC de L'Islet :

34A, rue Fortin
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Courriel : j.miller@mrclislet.com
Télécopieur : 418 598-6880

(Inscrire la mention PGMR de la MRC de L'Islet)

Les informations suivantes doivent être indiquées dans le mémoire ou sur l'envoi de commentaires.

- Nom, coordonnées;
- Municipalité de résidence (si particulier) ou le siège social (si organisme ou groupe);
- Si la personne désire intervenir lors d'une soirée d'information, mentionner laquelle?

Les personnes qui souhaitent assister et participer aux soirées d'information sans avoir déposé de mémoire ou commentaires sont également les bienvenues et pourront s'inscrire vingt (20) minutes avant la période de consultation.

Le Projet de **Plan de gestion des matières résiduelles** peut être consulté au bureau de la MRC de L'Islet et dans chacune des municipalités durant les heures normales de bureau. Il est également disponible en format PDF sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrclislet.com



MRC de
L'Islet

AVIS PUBLIC

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE L'ISLET

Mise en contexte

La Loi sur la qualité de l'environnement confère aux MRC le rôle de planificateur de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de leur territoire. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), outil régional de gestion, découle de cette responsabilité. En vigueur depuis 2003, le PGMR de la MRC de L'Islet a été révisé afin de prendre en compte les nouveaux objectifs définis par le gouvernement du Québec pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités, les régies intermunicipales et la MRC.

Les objectifs gouvernementaux sont déterminés par le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et visent à :

D'ici la fin de 2015 :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Il est également prévu à l'intérieur du Plan d'action 2011-2015 le bannissement des lieux d'élimination :

- Du papier, du carton au plus tard en 2013;
- Du bois au plus tard en 2014;
- Des matières organiques putrescibles d'ici 2022.

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2016-2020

La MRC de L'Islet a amorcé en 2014 la révision de son PGMR, afin de répondre à la nouvelle version de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et ainsi agir conformément aux nouvelles lignes directrices du gouvernement.

Les grandes orientations de la MRC de L'Islet en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles

Les orientations territoriales retenues par la Table de concertation en gestion des matières résiduelles de la MRC sont en lien avec la Politique. Toutefois, elles se rattachent surtout à la réalité du territoire, suite à l'expérience vécue lors de la mise en œuvre du premier Plan de gestion des matières résiduelles depuis 2003.

- Préséance des autres options avant d'ajouter de nouvelles collectes
- Subsidiarité et concertation entre les acteurs
- Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales
- Obtention des données de la part du secteur privé
- Mise en place d'avantages financiers pour inciter la participation des ICI
- Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC
- Recherche d'un meilleur contrôle sur les coûts
- Limitation des matières enfouies provenant de l'extérieur du territoire

Objectifs : Les objectifs fixés sont les suivants :

Matières recyclables :

- Valoriser 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
- Valoriser 100 % du papier-carton
- Approfondir les connaissances sur les quantités de matières recyclables générées

Matières organiques :

- Déterminer un mode de traitement pour le secteur résidentiel et les ICJ
- Valoriser 100 % des boues municipales et des boues de fosses septiques

Construction, rénovation, démolition :

- Mieux connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés
- Offrir le service à l'ensemble des secteurs, que ce soit par les écocentres ou des services privés
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment
- Bannir l'enfouissement du bois

Élimination :

- Mieux connaître la composition des matières résiduelles enfouies
- Objectif à définir suite à la caractérisation des déchets

Plan d'action 2016-2020

Pour tous les détails au sujet du Plan d'action qui sera mis en œuvre ainsi que des coûts de gestion, nous vous invitons à consulter le document complet en version électronique à l'adresse ci-dessous ou à vous rendre dans l'un des 14 bureaux municipaux du territoire de la MRC, ou encore, au bureau de la MRC de L'Islet afin de consulter le document en version papier.

Lien site Internet : www.mrcislet.com

Adresse : 344, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0



MRC de
L'Islet

INVITATION

Consultations publiques

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (recyclage, ordures et compost)

VOTRE AVIS EST IMPORTANT!

La MRC de L'Islet vous invite à participer à l'une des deux consultations publiques qui se tiendront près de chez vous fin janvier début février.

Ces consultations visent à recueillir vos idées et commentaires concernant le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en cours d'élaboration. Le PGMR dresse un bilan et permet l'élaboration d'un plan d'action à suivre afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux déterminés par le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Avant l'acceptation du plan final, il importe de connaître votre opinion afin que les orientations choisies correspondent bien aux désirs et besoins des citoyens. Ainsi, lors des deux assemblées consultatives, les objectifs, la vision et les actions proposés pour les cinq prochaines années seront présentés.

LE MERCREDI 27 JANVIER 2016, 19 H

**79, rue Monseigneur-Bernier, L'Islet (secteur Saint-Eugène)
Salle municipale de Saint-Eugène**

LE MERCREDI 3 FÉVRIER 2016, 19 H

**11, rue du Couvent, Sainte-Perpétue
Salle du Centenaire**

Vous pouvez consulter dès maintenant le Projet du PGMR en vous rendant à votre bureau municipal, au bureau de la MRC (34, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli) ou encore en visitant le www.mrcislet.com.

Bienvenue à tous!

Information : Jessy Miller
418 598-3076, poste 225
j.miller@mrcislet.com



3.2 Assemblée publique à L'Islet

3.2.1 Dérroulement de l'assemblée

L'assemblée publique de L'Islet a eu lieu le 27 janvier 2016. Elle a débuté à dix-neuf (19) heures. Des copies du projet de PGMR étaient disponibles pour consultation et un ordre du jour fut distribué à chacune des personnes présentes. Au total, quinze (15) citoyens ont participé à cette soirée de consultation.

Une fois le mot de bienvenue prononcé par M. Luc Caron, commissaire et président de la soirée, une présentation des autres commissaires a été faite. Par la suite, M. Luc Caron a expliqué le rôle de la MRC, les démarches effectuées jusqu'à aujourd'hui et celles à venir. Une description de ce que doit comprendre un PGMR et ce sur quoi il doit être axé; sur la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et la gestion sécuritaire des installations d'élimination furent exposés aux citoyens présents.

M. Luc Caron a ensuite expliqué le rôle de la commission de consultation publique. M. Chartrand fut par la suite présenté au public pour faire un exposé d'une trentaine de minutes sur les objectifs et les actions à mettre en place pour l'atteinte de ceux-ci.

3.2.2 Ordre du jour et compte rendu de la réunion du 27 janvier 2016

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

RÉUNION DU 27 JANVIER 2016 À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
 2. Introduction et présentation des membres de la commission
 - Présentation des coprésidents : Mme Céline Avoine et M. Luc Caron
 3. Présentation de l'ordre du jour
 - Exposé : C'est quoi le PGMR?
 - Les démarches et prochaines étapes qui suivront les consultations publiques
 4. Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles par M. Ian Chartrand de Co-éco
 5. Période de questions
 6. Rappel des prochaines étapes
 7. Fermeture de la réunion
-

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION TENUE LE 27 JANVIER 2016 À 19 H**

À LA SALLE MUNICIPALE DE L'ISLET

Personnes-ressources présentes pour la MRC de L'Islet :

MM.	Patrick Hamelin	Directeur général et secrétaire-trésorier
	Jessy Miller	Secrétaire d'assemblée Inspecteur en bâtiment et en environnement et matières résiduelles
	Ian Chartrand	Directeur général de Co-Éco

Commissionnaires présents :

MM.	Luc Caron	Président d'assemblée, Maire de Saint-Cyrille
	Normand Caron	Administrateur, Caisse du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres
	Guy Drouin	Directeur général, CDC Ici Montmagny-L'Islet
Mmes	Céline Avoine	Maire, Sainte-Perpétue
	Chantale Dubé	Aménagiste, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
	Lucie Lacasse	Administratrice, Terra Terre solutions écologiques

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Caron, président de la séance, souhaite la bienvenue à l'ensemble des invités. L'ordre du jour est distribué et énoncé. De plus, le projet de PGMR est disponible en format papier pour les intéressés. Les gens sont invités à l'étudier.

2. Introduction et présentation des membres de la commission

3. Présentation de l'ordre du jour – Exposé : C'est quoi le PGMR? – Les démarches et prochaines étapes qui suivront les consultations publiques

M. Luc Caron expose brièvement les étapes de cheminement du PGMR, les objectifs de la MRC de L'Islet dans le cadre de cette démarche ainsi que le rôle de la MRC en tant que planificateur de la gestion des matières résiduelles. Il présente par la suite les membres qui composent la commission et rappelle aux citoyens ce que doit contenir un PGMR et explique les étapes qui suivront les assemblées de consultation publique. Il avise aussi les citoyens du mandat des commissaires, qui est d'écouter les préoccupations et les propositions du public pour ensuite les transmettre sous forme d'avis au conseil de la MRC de L'Islet.

4. Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles par M. Ian Chartrand de Co-éco

M. Chartrand fait par la suite une présentation des différents objectifs, des actions à prendre et des efforts mis en place pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux déterminés par le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles inclus dans le PGMR.

5. Période de questions

Parmi les quinze (15) citoyens présents, plusieurs se sont fait entendre. Les discussions ont porté tant sur le recyclage, le compostage que l'enfouissement.

COLLECTE DES TEXTILES

Au sujet des textiles, Mme Delphine Thériberge émet le souhait que la MRC trouve une solution autre que l'enfouissement pour les vêtements usés et les guenilles. M. Miller admet que, pour le moment, aucune option de valorisation ou débouché n'a été recherché pour ces tissus et qu'aucune étude n'a été faite afin de vérifier s'il y a une quantité appréciable de cette matière afin

d'y mettre les efforts. M. Miller confirme que la MRC se penchera donc sur la question. Mme Avoine fait alors l'énumération des articles que récupère l'organisme Entraide diabétique du Québec, afin d'en informer les citoyens.

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

M. Marc Beaulieu désire avoir de l'information sur ce qui arrive dans la MRC de L'Islet pour la récupération des matériaux de construction. M. Chartrand explique que les matériaux de construction, de rénovation et de démolition sont acheminés à des écocentres par les entrepreneurs. Par la suite, les matériaux sont triés par des compagnies spécialisées qui, par exemple, en retirent les métaux ou font des copeaux de bois.

M. Chartrand confirme qu'actuellement, 13 des 14 municipalités sont desservies par un écocentre et que bientôt l'ensemble des municipalités le sera.

LES MATIÈRES COMPOSTABLES

Des idées sur des méthodes pour éviter que les résidus verts ne se retrouvent à l'enfouissement ont aussi été mentionnées, par exemple l'utilisation sur des fermes. M. Marc Beaulieu, qui travaille pour une ferme au Cap-Saint-Ignace, mentionne qu'ils utilisent des feuilles mortes et du carton à titre de litière dans une ferme laitière.

Un citoyen demande le pourcentage de résidences situées en dehors des périmètres urbains par rapport au pourcentage de résidences situées à l'intérieur des périmètres urbains afin de connaître le potentiel de compostage domestique. La réponse est qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas ces chiffres, mais qu'il faudra en faire la recherche afin de bien déterminer la méthode de cueillette ou de traitement applicable à la situation du territoire.

Les trois méthodes de collecte et les méthodes de traitement du compostage domestique ont été décrites et discutées. Selon l'avis de plusieurs citoyens, le compostage domestique devrait être priorisé hors des périmètres urbains.

Il est également question de caractérisation des déchets. M. Chartrand confirme que ce type d'étude sera nécessaire afin de déterminer efficacement où les efforts devront être déployés en matière de sensibilisation, entre autres.

RÉDUCTION À LA SOURCE

Un projet de réduction à la source est émis par Mme Delphine Théberge. M. Miller prend entente avec Mme Théberge pour qu'un rendez-vous soit pris afin de l'examiner et d'en discuter plus longuement à son bureau. Le document reçu par la MRC est au chapitre 4 du présent document.

IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET LEURS TRAITEMENTS

M. Pelletier ainsi que M. Jolicoeur désirent savoir où en est l'étude de traitement mécano-biologique et si les résultats sont concluants. M. Miller indique qu'à l'heure actuelle, l'étude n'est pas totalement terminée et que les membres de la table de concertation devront se pencher sur les meilleures options possible pour desservir le territoire. Il ajoute que la qualité du compost produit

lors des tests devra être examinée attentivement et qu'un suivi sera fait pour informer les citoyens lorsqu'une décision sera prise.

L'ensemble des citoyens présents avait des questions à propos des trois méthodes énumérées lors de la présentation de M. Chartrand pour la cueillette des matières organiques.

Essentiellement, il est expliqué que la MRC se penche actuellement sur trois scénarios, soit :

- Le traitement mécano-biologique des déchets
- La co-collecte
- La collecte à trois voies

Puisqu'aucune étude de faisabilité économique n'a encore été faite pour la co-collecte ainsi que la collecte à trois voies et que l'étude concernant le projet de traitement mécano-biologique n'est pas encore tout à fait achevée, les réponses aux questionnements des citoyens portaient surtout au niveau des descriptions des types de collectes et de ce qu'est le traitement mécano-biologique.

6. Rappel des prochaines étapes

La prochaine séance de consultation publique est prévue le 3 février 2016 à Sainte-Perpétue. Par la suite, les commissaires devront se rencontrer pour discuter des informations, des questionnements et des idées apportés par le public. Un rapport sera alors rédigé et un avis sera soumis au conseil de la MRC de L'Islet.

7. Fermeture de la réunion

La réunion prend fin à 20 h 45.

3.3 Assemblée publique à Sainte-Perpétue

3.3.1 Déroulement de l'assemblée

Tenue le 3 février 2016, l'assemblée publique de Sainte-Perpétue a débuté à dix-neuf (19) heures. Pour l'ensemble des deux assemblées, aucun document ou mémoire n'a été envoyé à l'attention de la MRC ou remis à l'avance. Aucun citoyen ne s'est inscrit avant les assemblées. Des copies du projet de plan de gestion des matières résiduelles étaient disponibles pour consultation et un ordre du jour fut distribué à chacune des personnes présentes. Au total, vingt-trois (23) citoyens ont participé à cette soirée de consultation.

Une fois le mot de bienvenue prononcé par Mme Avoine, commissaire et présidente de la soirée, une présentation des autres commissaires a été faite. Par la suite, Mme Avoine a expliqué le rôle de la MRC, les démarches entreprises jusqu'à aujourd'hui et les étapes à venir. Une description de ce que doit comprendre un PGMR et ce sur quoi il doit être axé; sur la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et la gestion sécuritaire des installations d'élimination furent exposés aux citoyens présents.

Mme Avoine a ensuite expliqué le rôle de la commission de consultation publique et rappelé l'importance de l'opinion et de l'engagement des citoyens dans cette démarche. M. Chartrand fut par la suite présenté au public pour faire un exposé d'une trentaine de minutes sur les objectifs et actions à mettre en place pour l'atteinte de ceux-ci.

3.3.2 Ordre du jour et compte rendu de la réunion du 3 février 2016

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

RÉUNION DU 3 FÉVRIER 2016 À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
 2. Introduction et présentation des membres de la commission
 - Présentation des coprésidents : Mme Céline Avoine et M. Luc Caron
 3. Présentation de l'ordre du jour
 - Exposé : C'est quoi le PGMR?
 - Les démarches et prochaines étapes qui suivront les consultations publiques
 4. Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles par M. Ian Chartrand de Co-éco
 5. Période de questions
 6. Rappel des prochaines étapes
 7. Fermeture de la réunion
-

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION TENUE LE 3 FÉVRIER 2016 À 19 H
À LA SALLE MUNICIPALE DE SAINTE-PERPÉTUE

Personnes-ressources présentes pour la MRC de L'Islet :

MM.	Patrick Hamelin	Directeur général et secrétaire-trésorier
	Jessy Miller	Secrétaire d'assemblée Inspecteur en bâtiment et en environnement et matières résiduelles
	Ian Chartrand	Directeur général de Co-Éco

Commissionnaires présents :

M.	Luc Caron	Maire, Saint-Cyrille
Mmes	Céline Avoine	Présidente d'assemblée, Maire de Sainte-Perpétue
	Lucie Lacasse	Administratrice, Terra Terre solutions écologiques

Commissionnaires absents :

MM.	Normand Caron	Administrateur, Caisse du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres
	Guy Drouin	Directeur général, CDC Ici Montmagny-L'Islet
Mme	Chantale Dubé	Aménagiste, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

1. Mot de bienvenue du président

Mme Avoine, présidente de la séance, souhaite la bienvenue à l'ensemble des invités. L'ordre du jour est distribué et énoncé. De plus, le projet de PGMR est disponible en format papier pour les intéressés. Les gens sont invités à l'étudier.

2. Introduction et présentation des membres de la commission

3. Présentation de l'ordre du jour – Exposé : C'est quoi le PGMR? – Les démarches et prochaines étapes qui suivront les consultations publiques

Mme Avoine expose brièvement les étapes de cheminement du PGMR, les objectifs de la MRC de L'Islet dans le cadre de cette démarche ainsi que le rôle de la MRC en tant que planificateur de la gestion des matières résiduelles. Elle présente les membres qui composent la commission et motive l'absence de certains commissaires en raison des conditions météorologiques incertaines. Mme Avoine présente aussi certains acteurs importants du milieu de la gestion des matières résiduelles, dont des employés municipaux et employés de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud. Elle rappelle aux citoyens ce que doit contenir un PGMR et explique les étapes qui suivront les séances de consultation publique. Elle avise aussi les citoyens du mandat des commissaires, qui est d'écouter les préoccupations et les propositions du public pour ensuite les transmettre sous forme d'avis au conseil des maires de la MRC de L'Islet.

4. Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles par M. Ian Chartrand de Co-éco

M. Chartrand fait par la suite une présentation des différents objectifs, des actions à prendre et des efforts mis en place pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux déterminés par le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles inclus dans le PGMR.

5. Période de questions

Parmi les vingt-trois (23) citoyens présents, plusieurs s'expriment et les discussions ont porté tant sur le recyclage, le compostage que l'enfouissement.

PROGRAMME DE SUBVENTION

Mme St-Pierre demande si les restaurants auraient droit au programme de subvention discuté lors de la présentation de M. Chartrand (Programme aires publiques municipales d'Éco Entreprises Québec). M. Chartrand explique à Mme St-Pierre que, malheureusement, le programme ne concerne, pour le moment, que les aires publiques municipales, mais que nous garderons l'œil ouvert pour tout programme qui inclurait les restaurants ou lieux publics privés.

GAZ À EFFET DE SERRE

M. Bois demande si les gaz à effet de serre sont pris en compte dans la décision du choix d'un lieu de traitement ou d'enfouissement. M. Chartrand explique que, pour le moment, ils n'en ont pas tenu compte, mais que cela tendra à changer.

IMPLANTATION D'UN SITE DE TRAITEMENT

M. Joncas demande si la MRC décide de choisir le traitement mécano-biologique pour les matières compostables, est-ce que le site de traitement sera créé sur l'ancien site d'enfouissement de Sainte-Perpétue? M. Chartrand explique qu'actuellement, tous les scénarios sont envisagés. Il est possible de traiter la matière dans la MRC ou de l'exporter pour être traitée ailleurs dans l'éventualité où un site posséderait les équipements adéquats.

MATIÈRES RECYCLABLES

Mme De Montigny-Pelletier demande si les contenants de type Tetra Pak sont maintenant récupérés et M. Chartrand confirme que oui.

Mme De Montigny-Pelletier désire aussi savoir s'il y a toujours une problématique concernant le recyclage du verre. M. Chartrand lui explique que la problématique vient surtout du fait que le verre ne doit pas être brisé et doit être trié par couleur, d'où la difficulté de le recycler, car il est souvent émietté et pêle-mêle lorsqu'il arrive au centre de tri et fini donc souvent comme recouvrement quotidien dans les centres d'enfouissement.

Mme De Montigny-Pelletier veut savoir pourquoi les matières recyclables sont ramassées par des camions compacteur. M. Chartrand lui explique que ce sont les mêmes camions qui font les deux cueillettes, ils sont seulement nettoyés entre chaque fonction et le compacteur est plus faiblement utilisé lorsque c'est du recyclage, mais que le fait qu'il soit compacté n'a pas d'impact sur le tri, car les machines utilisées au centre de tri sont extrêmement efficaces.

Pour la réduction des textiles, Mme De Montigny-Pelletier demande si les organismes locaux ont été contactés afin que le tout ne soit pas dirigé seulement vers l'Entraide diabétique du Québec. M. Chartrand explique que les organismes locaux eux-mêmes sont obligés de se départir d'un gros pourcentage des vêtements reçus une fois triés, ils n'auraient probablement pas pu traiter une aussi grande quantité que l'Entraide diabétique du Québec.

Mme De Montigny-Pelletier termine en demandant d'où provient le pourcentage de matières organiques traitées pour la MRC. M. Chartrand lui explique que le calcul est théorique, basé sur les ventes depuis quelques années des composteurs domestiques, entre autres.

SENSIBILISATION ET INFORMATIONS

Mme St-Pierre désire avoir des explications sur les méthodes à utiliser pour bien recycler, ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Mme Avoine lui mentionne qu'une personne de la municipalité la contactera pour lui donner des informations et au final, tous expriment un manque d'informations général sur le sujet.

MATIÈRES ORGANIQUES

Au sujet des matières organiques, plusieurs participants questionnent l'objectif de 60 % et la capacité de l'atteindre. M. Chartrand explique qu'en fait, l'objectif est de 100 % pour 2022, mais qu'il faut surtout se concentrer à partir de maintenant sur les efforts à déployer pour y parvenir ainsi que les actions concrètes que l'on peut poser. Il faut démontrer qu'on vise, à terme, le traitement de 100 % des matières organiques.

Mme De Montigny-Pelletier demande si le compost pourra être utilisé localement et une partie distribuée aux citoyens. M. Chartrand lui explique que les normes de qualité pour avoir un compost utilisable dans un jardin sont difficiles à atteindre, le compost ne doit pas avoir beaucoup de contaminants.

M. Leblanc fait mention que les compagnies de cueillette de déchets actuelles ne sont pas équipées présentement pour faire de la co-collecte, que cela représente des coûts importants. Plusieurs pensent qu'une solution sans bac brun serait la meilleure solution. M. Luc Caron explique aux citoyens que les coûts rattachés au projet de traitement mécano-biologique sont aussi très élevés et qu'il est important de ne pas oublier que la qualité du compost qui résultera de ce tri devra être de bonne qualité.

ENCOMBRANTS

Mme De Montigny-Pelletier désire savoir si l'écocentre de L'Islet-Sud entend faire comme celui du Nord, c'est-à-dire vendre des articles usagés ramassés dans des collectes. Mme Avoine confirme qu'actuellement, ce n'est pas le cas, mais qu'un projet est en réflexion à l'heure actuelle pour desservir les municipalités du Sud.

Les citoyens démontrent un grand intérêt pour un commerce du type «dépano-meubles».

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Certains citoyens se demandent à quel endroit les piles et les ampoules de type fluocompactes peuvent être retournées afin de les recycler. M. Caron confirme que bien des garages municipaux ainsi que des quincailleries en font déjà la collecte. Il est mentionné que les résidus domestiques dangereux (RDD) sont un point fort actuellement sur le territoire et que nous devons mettre les efforts nécessaires afin d'éliminer complètement ce type de résidus de nos déchets dans l'optique

où la MRC opterait pour le traitement mécano-biologique des déchets comme traitement pour les matières organiques.

PLASTIQUE AGRICOLE

M. Morin demande si la collecte des plastiques agricoles se passe bien. M. Miller confirme que la collecte rencontre quelques petites difficultés, qu'il faudra faire quelques ajustements, mais que nous sommes sur la bonne voie. Un contact sera fait avec chacune des compagnies de cueillette afin de vérifier de quelle façon nous pourrions améliorer le service. Le citoyen mentionne qu'il serait peut-être avantageux de penser à une sorte d'incitatif pour les agriculteurs qui doivent acheter les sacs pour mettre le plastique agricole dedans.

Mme Avoine clôt donc la session de questions après avoir validé la fin des interventions. Elle fait une courte présentation au sujet de la récupération des tubulures d'érablière en mentionnant les nouveaux développements et les types de produits créés à partir de ce type de recyclage.

6. Prochaines étapes

Par la suite, les commissaires devront se rencontrer pour discuter des informations, des questionnements et des idées apportés par le public et un rapport sera rédigé et soumis au conseil de la MRC de L'Islet afin de modifier ou non certaines parties du PGMR. Un rapport des séances de consultation publique doit être rédigé et rendu public.

7. Clôture de la rencontre

La réunion prend fin à 20 h 45.

2016-03-29 (mnm)

(W:\Jessy Miller\Rapport de commission (version finale)JM 04-03-2016.docx)

4. Document reçu

Aucun document ou mémoire n'a été reçu avant la date prévue pour la réception de ceux-ci. Lors des audiences publiques, aucun mémoire n'a été déposé et présenté à la commission. La participation des citoyens fut essentiellement concentrée durant les périodes de questions prévues à cet effet lors des séances.

Cependant, un groupe de citoyens a présenté une lettre lors de la séance du 27 janvier à L'Islet. Une représentante du groupe, Mme Delphine Théberge, est venue parler de leur projet. Voici le document reçu :

Et si on visait le zéro déchet ?

Texte présenté par des citoyen(ne)s à la consultation publique sur le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet

Depuis le début de l'année 2016, le mouvement zéro déchet a une belle visibilité médiatique, notamment avec un article dans le Soleil¹ et un reportage à Radio-Canada². Bien que ce mode de vie semble être plus facile à appliquer dans un contexte urbain, la réduction des déchets domestiques est aussi possible en région. En effet, le blogue « Tendances Radis »³ démontre comment il est possible de vivre cette réalité à Salaberry-de-Valleyfield. Le mouvement zéro déchet a été popularisé par Béa Johnson. Elle et sa famille (deux adultes et deux enfants) produisent environ l'équivalent d'un pot Masson de déchet par année. Dans son livre « Zéro déchet », elle dévoile tous ces trucs pour en arriver là. De manière générale, elle propose de consommer moins, de cesser d'acheter des choses inutiles, de faire des choses soi-même, de réutiliser, de recycler et de composter. Lorsqu'elle va faire ses courses, elle achète tout en vrac et amène ses propres contenants.

Tout récemment, le groupe Facebook « Zéro déchet dans Montmagny-L'Islet » a été créé dans le but de s'inspirer de ce mode de vie et de s'entraider dans cette démarche. Le groupe est composé d'une quarantaine de membres qui échangent sur différents sujets, tels que le compostage, la fabrication de produits ménagers, les alternatives aux sacs du type Ziploc, les commerces de la région où l'on peut amener nos propres contenants.

Dans le but de soutenir dans notre démarche, nous aimerions que la MRC mette sur pied un **comité zéro déchet** qui aurait pour mandat de sensibiliser la population et les commerçants sur la réduction des déchets. Il faudrait que les citoyens de la région aient accès à plus d'endroits pour acheter en vrac et apporter leur propres contenant, au lieu d'être obligé d'acheter des denrées préemballées dans des matières jetables. En ce sens le comité zéro-déchet pourrait travailler sur la création et la diffusion d'un logo qui serait affiché dans les commerces où l'on peut amener nos



¹ <http://www.lapresse.ca/le-soleil/vivre-ici/alimentation/201601/13/01-4939452-mettre-sa-poubelle-au-regime.php>

² <https://www.facebook.com/radiocanada.info/videos/1107469675964705/?pnref=story>

³ <http://www.tendanceradis.com/>

L'intérêt pour un mode de vie inspiré du zéro déchet est de plus en plus populaire et permet de réduire directement le pourcentage des matières résiduelles. L'un des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de « Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées ». Bien que cet objectif semble déjà être atteint au niveau de la MRC⁴, une réduction des matières résiduelles permettrait tout de même de diminuer les coûts de la gestion de ces matières qui sont « relativement énormes » dans la région. Ainsi, favoriser un mode de vie zéro déchet permet de réduire notre empreinte écologique, mais est aussi avantageux du point de vue économique.

Delphine Théberge, L'Islet

Madison Bernier, L'Islet

Virginie Guibert, L'Islet

Lili-Anne Thibault, L'Islet

Pascale Pouliot, Saint-Aubert

Chantal Bernier-Picard, L'Islet

Amélie Jean, Saint-Jean-Port-Joli

Virginie Bernier, Saint-Jean-Port-Joli

Joëlle Gauvin-Racine, Saint-Cyrille-de-Lessard

Kathy Morin, L'Islet

Elisabeth Desjardins, L'Islet

⁴ Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020, p. 5-5

5. Constats et avis des commissaires

Suite aux consultations publiques, les membres de la commission se sont réunis afin d'émettre leur avis par rapport aux questionnements et propos qui ont été formulés par les citoyens lors des assemblées tenues le 27 janvier et 3 février 2016. Voici les recommandations des commissaires :

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DU COMPOST

Comme il est nécessaire qu'une décision soit prise à court terme par les municipalités sur la méthode à adopter pour la collecte du compost, certaines études devront être réalisées afin de déterminer la bonne. La méthode choisie devra tenir compte des réalités du territoire et de chacune des municipalités. Des campagnes d'information devront être mises sur pied pour la bonne compréhension des enjeux par les citoyens. À l'avis de plusieurs citoyens, le compostage domestique devrait être priorisé hors des périmètres urbains. Il s'en dégage, dans la majorité des cas, un désir d'éviter l'utilisation du bac brun.

LA RÉDUCTION À LA SOURCE

Le souhait émis par un groupe de citoyens de mettre sur pied un comité qui aurait pour mandat de sensibiliser la population et les commerçants de la région sur la réduction des déchets à la source doit être étudié avec sérieux. Ils aimeraient être appuyés par la MRC de L'Islet dans cette démarche de réduction à la source. Dans l'expectative où la MRC appuierait et s'impliquerait avec le comité créé, cette action devra être ajoutée au PGMR et des méthodes de suivi devront être établies. En plus de permettre de potentiellement diminuer les déchets envoyés à l'enfouissement, ce type d'action pourrait aussi faire partie du plan de communication à mettre sur pied.

PLAN DE COMMUNICATION

Pour tous les volets, que ce soit les matières recyclables, le compostage, les résidus domestiques dangereux, les encombrants, etc., la MRC de L'Islet devrait revoir son plan et ses méthodes de communication. La distribution de l'information et la sensibilisation seraient des éléments d'une importance capitale au cours des prochaines années afin de diminuer l'enfouissement, mais, surtout, afin que les citoyens soient à l'affut des objets et matériaux qui vont au recyclage, des méthodes de compostage et des sites où il est possible de se départir de certains produits qui ne doivent pas se retrouver à l'enfouissement. Une concertation avec les acteurs du milieu environnemental serait elle aussi très importante afin que le message véhiculé soit cohérent et uniforme.

REVALORISATION

Pour plusieurs citoyens, la revalorisation, tant des encombrants, des petits articles ménagers que pour les textiles, semble importante. Il serait pertinent de vérifier la possibilité d'implanter un commerce de type ressourcerie pour desservir le territoire de la MRC. Ce type d'action pourrait, en effet, permettre d'éviter l'envoi d'articles toujours en bon état à l'enfouissement.

Au regard des nombreux avis et commentaires émis par les citoyens, les commissaires ont déterminé à l'unanimité les recommandations ci-haut. Ces recommandations seront présentées au conseil de la MRC de L'Islet le lundi 14 mars 2016.

Mme Céline Avoine

M. Luc Caron

M. Normand Caron

Mme Chantale Dubé

M. Guy Drouin

Mme Lucie Lacasse

**Annexe 1 – Résolution d’adoption du projet de PGMR
(numéro 7559-10-15)**

	<p>Extrait des minutes d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, mardi le 13 octobre 2015 à 19 h 30, heure avancée de l'Est.</p> <p>Étaient présents :</p> <table border="0"> <tr> <td>Mmes</td> <td>Céline Avoine</td> <td>Sainte-Perpétue</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Paulette Lord</td> <td>Saint-Damase-de-L'Islet</td> </tr> <tr> <td>MM.</td> <td>Alphé Saint-Pierre</td> <td>Sainte-Félicité</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Luc Caron</td> <td>Saint-Cyrille-de-Lessard</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yvon Fournier</td> <td>Saint-Aubert</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Michel Castonguay</td> <td>Saint-Roch-des-Aulnaies</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Benoît Dubé</td> <td>Tourville</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Clément Fortin</td> <td>Saint-Omer</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mario Leblanc</td> <td>Saint-Pamphile</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Normand Caron</td> <td>Saint-Jean-Port-Joli</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Eddy Morin</td> <td>Saint-Marcel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>René Laverdière</td> <td>Saint-Adalbert</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Denis Gagnon</td> <td>Sainte-Louise</td> </tr> <tr> <td></td> <td>André Caron</td> <td>L'Islet</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Jean-Pierre Dubé</td> <td>Préfet</td> </tr> </table> <p>formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Pierre Dubé.</p> <p>PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</p> <p>7559-10-15</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet avait adopté en 2009 un Plan de gestion des matières résiduelles et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>, les municipalités régionales de comté ont la responsabilité de réviser ce document à tous les cinq ans;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE conformément à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>, la MRC de L'Islet a adopté, lors de la session du 14 octobre 2014, la résolution numéro 7343-10-14 afin d'amorcer la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles et qu'un avis a été publié dans les journaux à ce sujet;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans les douze mois qui suivent l'adoption de cette résolution, la MRC doit adopter par résolution un projet de Plan de gestion des matières résiduelles;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors de la session de travail du conseil des maires tenue le 28 septembre 2015, on a procédé à une présentation des orientations, objectifs du Plan d'action et du Plan de gestion des matières résiduelles révisé;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Eddy Morin, appuyé par M^{me} Paulette Lord et unanimement résolu :</p>	Mmes	Céline Avoine	Sainte-Perpétue		Paulette Lord	Saint-Damase-de-L'Islet	MM.	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité		Luc Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard		Yvon Fournier	Saint-Aubert		Michel Castonguay	Saint-Roch-des-Aulnaies		Benoît Dubé	Tourville		Clément Fortin	Saint-Omer		Mario Leblanc	Saint-Pamphile		Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli		Eddy Morin	Saint-Marcel		René Laverdière	Saint-Adalbert		Denis Gagnon	Sainte-Louise		André Caron	L'Islet		Jean-Pierre Dubé	Préfet
Mmes	Céline Avoine	Sainte-Perpétue																																												
	Paulette Lord	Saint-Damase-de-L'Islet																																												
MM.	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité																																												
	Luc Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard																																												
	Yvon Fournier	Saint-Aubert																																												
	Michel Castonguay	Saint-Roch-des-Aulnaies																																												
	Benoît Dubé	Tourville																																												
	Clément Fortin	Saint-Omer																																												
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile																																												
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli																																												
	Eddy Morin	Saint-Marcel																																												
	René Laverdière	Saint-Adalbert																																												
	Denis Gagnon	Sainte-Louise																																												
	André Caron	L'Islet																																												
	Jean-Pierre Dubé	Préfet																																												

- que la MRC de L'Islet adopte le projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé;
- que ce projet de plan soit soumis à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 120 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication d'un sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC de L'Islet, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques;
- que le projet de plan soit disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par ce plan;
- que le projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC limitrophes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

Vraie copie certifiée conforme,
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,
le 20 octobre 2015.




Le secrétaire-trésorier,



Patrick Hamelin

Annexe 2 – Liste des présences

COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2016 À L'ISLET

NOM	SIGNATURE
Raimond Caron Raimond Caron	
Demis Proulx Alexandre Jolicœur	
Cofette Chard Marc Beaulieu	
Alain Bois	Alain Bois
Delphine Thérèse Darius Gagnon	Delphine Thérèse Stéphanie

